

La Direction et ses alliés démasqués : jugez les vous-mêmes !

Le syndicat AVENIR est témoin que TRAIID UNION (T-U), avant et après que le Tribunal d'Instance a jugé que TRAIID UNION ne démontre pas son indépendance vis-à-vis de la direction, a soutenu les demandes et décisions de la direction en attaquant les initiatives constructives d'AVENIR en faveur des salariés.

T-U s'attribue un bilan de succès alors qu'en réalité il s'attribue notre action. Ci-après les preuves, jugez par vous-mêmes :

1/ **L'Intéressement et le sur-intéressement** chaque année ne sont pas dus à T-U. AVENIR est à l'origine des évolutions positives pour les salariés et a signé ces accords (Cliquez [ICI](#)).

AVENIR a demandé et a obtenu par avenant la baisse du seuil de déclenchement de l'intéressement. T-U a freiné une amélioration de l'accord en disant « AMEN » sans négocier, c'est inadmissible !

2/ **WESHARE (actionnariat salarié)** : Le PDG et le conseil d'administration ont décidé seuls (Cliquez [ICI](#)) ce programme (2016 à 2018). T-U n'a rien apporté et a validé le refus de la direction de négocier les modalités demandées (effet levier ou abondement plus important pour les premières actions achetées ...).

3/ **Prime Macron** : Cette prime était de 532 € par salarié en moyenne en France. A I2S, en fonction du faible résultat de l'entreprise, le syndicat AVENIR a signé l'accord qui fixe une prime maximale de 500 €. A SOPRA STERIA GROUP, les résultats étaient de 7,5% et il était inadmissible de cautionner l'accord (Cliquez [ICI](#)). T-U a coupé court aux négociations à SSG en signant un accord en dessous des normes. AVENIR a agi publiquement auprès de la direction pendant plusieurs mois afin d'obtenir le sur-intéressement conséquent et là aussi T-U a joué contre vos intérêts.

4/ **1 jour de RTT/JRS en plus pour tous** : En réalité, C'est AVENIR qui a démontré que les salariés qui ont un horaire de 36h50 par semaine avaient droit à 11,42 Jours RTT par an (Cliquez [ICI](#)) alors que la direction a fixé depuis des années 10 jours de RTT/an. SYNTEC a publié depuis l'an 2000 qu'1 H supplémentaire par semaine équivaut à 6 jours RTT par an. C'est un droit et non un résultat T-U\direction. **Qu'en pensez-vous ?**

5/ **Accord équilibré sur le Travail en équipe (I2S)** : AVENIR a fait des propositions et a signé cet accord qui les intègre partiellement. Nous n'avons pas vu les propositions de T-U mais uniquement le fait qu'il cautionnait la direction (Cliquez [ICI](#)). AVENIR a indiqué que cet accord est une étape le temps pour I2S de reconstruire ses bénéfiques. AVENIR impose actuellement le paiement des primes sur les projets car la direction oppose une certaine résistance !

6/ **1 à 2 jours hebdomadaires de Télétravail** : AVENIR a signé le 1^{er} accord de télétravail valable de 2013 à 2016 dans le Groupe avec 3 jours maximum de télétravail, des indemnités de 30 €/mois pour les frais fixes, de 200 € pour les équipements d'installation en plus des éventuels déplacements ... AVENIR a demandé à la direction de ne pas appliquer une régression sociale sur le sujet (Cliquez [ICI](#)) ... sauf que T-U a signé sans tenir une réelle négociation.

7/ **Places en crèche (Egalité F/H)** : Cet avantage social issu de STERIA existait avant la création de T-U. Ce n'est certainement pas TU qui a obtenu cet avantage (Cliquez [ICI](#))..

8/ **Fonds commun (abondé) pour le don de jours** : La Loi permet aux salariés de faire un don de jours CP ou RTT à des collègues en difficulté ... AVENIR a demandé que l'octroi de ces jours par les salariés ne soit pas conditionné au libre arbitre de la direction et à sa volonté ce qui est illégal (Cliquez [ICI](#)). C'est un don de salarié à salarié et non un don de la direction ! L'accord était en bonne voie sauf que T-U a signé un accord qui déforme ce droit. Quant à l'abondement de l'employeur de quelques dizaines de jours par an pour un total de 12500 salariés, la direction remet à zéro vos compteurs CP et RTT non-pris tous les ans, ceci représente des milliers de jours gagnés : **Qu'en pensez-vous ?**

9/ **IK Vélo** : Cet accord, **demandé et signé par AVENIR**, émane de la négociation Qualité de Vie au Travail (Cliquez [ICI](#)). AVENIR a demandé également des lieux de cafeteria avec services (café, sandwich, salades ...) sur tous les établissements et un restaurant d'entreprise sur les établissements de plus de 500 salariés ainsi que des conditions de travail améliorées sur tous les sites (lieux de convivialité et de repos ...). A défaut, le TURNOVER continuera d'augmenter !

10/ **Accord Handicap** : AVENIR a demandé et a signé un accord en faveur des salariés handicapés bien avant la création de T-U. L'accord actuel signé par AVENIR n'est donc pas un acquis TU (Cliquez [ICI](#)). T-U a bloqué des avancées concernant les droits des salariés RQTH menacés de licenciement et les obligations de maintien dans l'emploi ...

TU ne fâche jamais la direction qui a toujours le dernier mot y compris lorsque la direction a mis en péril une élue TRAIID UNION à TOULOUSE : c'est AVENIR qui l'a défendue !

LE DÉTECTEUR DE MENSONGES POUR LES CANDIDATS AU CSE...

